

Cfdt:

INFO TRANSFU

Février 2026



LES ACTIONS CFDT EN RÉGION : AGIR SANS ATTENDRE !

À la CFDT, notre action dépasse largement le cadre du CSE.

La CFDT et ses élus, forts de la majorité que vous leur avez accordée au CSE, agissent au quotidien, en amont et en dehors des réunions officielles, pour faire respecter vos droits et améliorer concrètement vos conditions de travail.

Nos actions peuvent être : Organisationnelles, Matérielles et Individuelles.

Parce que défendre les salariés ne se limite pas qu'à siéger autour d'une table.

Interventions sur les plannings

Nous sommes intervenus auprès de la direction pour faire respecter les règles de l'ANAT :

- ◆ Une planification journalière limitée à 9h maximum en MDD.
- ◆ Une durée quotidienne inférieure à 6h planifiée au maximum une fois par semaine civile en MDD.
- ◆ La journée continue pour toute planification au-delà de 19h30.
- ◆ La journée continue les week-ends.
- ◆ L'interdiction, lorsqu'une modification de planning est demandée par l'employeur, de modifier ensuite le reste de la période de 8 semaines afin de faire rattraper aux salariés les heures non réalisées du fait de cette décision.

En collecte mobile : coupure ou pause ?

Nous avons rappelé un principe essentiel :

En collecte mobile, lorsque les salariés restent à la disposition de l'employeur pendant la pause, celle-ci **doit être planifiée en journée continue**, et non en coupure.

Une coupure implique que le salarié puisse :

- ◆ Quitter le lieu de travail librement.
- ◆ Dépointer.
- ◆ Disposer d'un espace sécurisé pour ses affaires personnelles (sac à main, manteaux, chaussures, bijoux, ...)
- ◆ Vaquer librement à ses occupations personnelles.

➡ Si ces conditions ne sont pas réunies, ce n'est pas une coupure.

Ces actions permettent de rappeler que l'accord temps de travail est un référentiel normatif opposable alors qu'à titre d'exemple le COFRAC ne l'est pas.

Cela veut dire que l'ANAT c'est la loi et la Direction se doit de la respecter.

La CFDT a réussi à obtenir une revendication de longue date dans le protocole de fin de conflit à savoir l'audit des régions sur le respect des accords.

A ce titre, la Direction NVAQ sera auditée par la DRAQ (Direction Risques, Audit et Qualité) national en 2026 sur l'application de l'ANAT.

La CFDT sera vigilante : le respect des règles ne doit pas être optionnel.

Intempéries : demande de clarification

Nous avons demandé la rédaction d'une note claire sur la gestion des jours d'intempéries. Les salariés de NVAQ doivent avoir les mêmes règles quelque soit leur lieu de travail.

Accompagnement individuel

Au-delà des sujets collectifs, nous accompagnons également des collègues :

- ◆ Lors d'entretiens.
- ◆ Sur des situations individuelles.
- ◆ Pour des problématiques ponctuelles.

La CFDT agit, interpelle, propose et exige lorsque cela est nécessaire.

Si vous rencontrez une difficulté sur votre planning, votre organisation de travail ou votre situation individuelle, contactez-nous.



EN DIRECT DE VOTRE CSE

Campagne 2026 des chèques vacances : deux formules possibles :

Dans tous les cas, une inscription est obligatoire pour bénéficier des chèques vacances.

Les chèques vacances peuvent être demandés au choix en version papier ou en version dématérialisée (CONNECT) sur le site du CSE.



► Formule “classique” :

- Le CSE attribue un montant de chèques vacances en fonction de votre tranche de quotient familial.
- Inscription possible jusqu'au 31 décembre.

► Formule avec épargne et abondement du CSE :

- Vous choisissez d'épargner 20 € ou 40 € par mois, pendant 8 mois (d'avril à novembre).
- Le CSE verse en plus un abondement, dont le montant dépend également de votre tranche.
- Inscription obligatoire sur le site du CSE au plus tard le 27 mars 2026.

Si vous êtes en tranche 7, ou que vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition, il est plus avantageux de demander la prestation remboursement location vacances (70 euros au lieu de 30 euros).

Cette demande peut être faite également jusqu'au 31 décembre 2026.



Important : vos ayants droits

Prenez 2 minutes pour vérifier sur le site du CSE, dans “Mes informations personnelles”, que vos ayants droits sont bien enregistrés.

Si ce n'est pas le cas, il faudra les ajouter avec :

- Le livret de famille pour les enfants
- L'avis d'imposition du foyer pour le conjoint

Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, vous pouvez les flouter. Seules les informations nécessaires à la justification sont attendues.

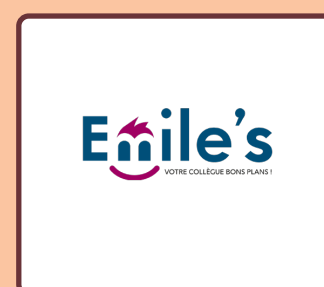
❗ Un oubli peut bloquer certaines prestations, il est important de vérifier !!

Prestation billetterie EMILE'S : pensez au remboursement de 20 %

Si vous achetez vos billets via votre compte EMILE'S, vous pouvez bénéficier d'une participation du CSE à hauteur de 20 %.

Pour cela :

1. Téléchargez la facture depuis votre compte EMILE'S
2. Remplissez le formulaire CSE
3. Envoyez le tout au CSE



Points principaux du CSE de Février 2026

📍 Informations de la Direction :

► **Visite des sites** : La direction a débuté la visite des sites pour les vœux 2026. C'est l'occasion pour Mme VIDAL, nouvelle RRH de se présenter auprès des salariés.

► **Pessac Haut Lévêque** : Des travaux importants du CHU ont débuté sur le site de Haut-Lévêque (laboratoires, service d'urgence, parking).

la CFDT a alerté la Direction sur les difficultés pour se garer.

➡ **La CFDT** a invité la Direction à solliciter le CHU dès maintenant pour demander des places de parking afin de ne pas reproduire les erreurs du passé (Cf. parking Pellegrin).

► **Budget 2026** :

- ◆ Passage du litre de plasma envoyé au LFB de 140 à 160 euros.
- ◆ Augmentation du tarif de cession des CGR et des MTI de 2.7 %.
- ◆ Objectif de 60500 plasmas d'aphérèse en 2026 contre 47500 en 2025.
- ◆ Baisse prévue de 2.5 % des cessions de CGR.
- ◆ 810 ETP pour la région prévus en 2026, contre 797 au budget 2025, mais seulement 791 réellement réalisés en 2025.

La CFDT note que le budget NVAQ 2025 a été sous réalisé de presque 7 ETP.

La CFDT remarque qu'entre le budget et le réel 2025, ces activités sont en sous effectifs :

- ◆ **l'activité de Production -13 ETP**
- ◆ **le prélèvement -3.5 ETP**

La direction va devoir agir sur la conciliation vie pro-vie perso et les conditions de travail si elle veut recruter et fidéliser en 2026.

► **Activité** : Les stocks de CGR O+ et O- remontent, malgré l'annulation de collectes en janvier suite aux intempéries.

📍 Ambition Plasma 2026 : modifications des horaires des MDD :

7 MDD sont concernées par ces modifications : Angoulême, Brive Dax, Niort, Pau, Périgueux et Saintes.

La direction justifie ces modifications par la nécessité de proposer des créneaux supplémentaires aux donneurs notamment en raison des rendez-vous non honorés et des refus pour contre-indication, qui induisent une baisse de prélèvements de plasmas de 5 %.

La CFDT alertait la direction lors de la présentation fin 2025 d'ambition plasma sur les risques de voir des élargissements d'horaires en 2026, et s'inquiète actuellement de ce qui va être demandé dans les années à venir au personnel, et la CFDT répète que les conditions de travail, la qualité de vie au travail et l'équilibre vie pro / vie perso doivent être intégrés à part entière dans tous les projets notamment l'Ambition Plasma.

En outre, la CFDT a été force de propositions en amont du CSE, en indiquant à la Direction les problèmes de planifications qui ne respectaient pas notre accord temps de travail.

Pour rappel, cet accord vise aussi à protéger la santé des salariés. Ces plannings non conformes ont été relevés sur Angoulême, Pau et Saintes, et la direction a revu sa copie.

📍 **Projet de transfert de la MDD de Biarritz sur Anglet :**

La direction prévoit 2 sites distincts : une MDD implantée dans une zone proche du centre-ville sur la route de Bayonne et un site de départ collecte proche des axes routiers.

Pour la MDD, il est prévu une ouverture début 2027, avec 8 lits d'aphérèses et 2 lits de ST. En 2031, les effectifs seront de 13.4 ETP pour 18 000 dons de plasmas.

La CFDT demande qu'il soit prévu un parking à vélo, une douche pour les salariés de chaque site et que la climatisation soit prévue au niveau du départ collecte dans les bureaux qui seront à l'étage.

📍 **vidéosurveillance sur Bersol :**

La direction souhaite mettre en place une vidéosurveillance au niveau des extérieurs du site de Bersol en réponse aux vols et actes de malveillance constatés.

Pour la CFDT, la sécurité des salariés et la protection des biens constituent des enjeux importants, la vidéosurveillance peut répondre en partie à ces préoccupations.

La CFDT a toutefois alerté la direction sur le fait que filmer les salariés sur un poste de travail (chargement et déchargement du camion), ou pendant les temps de pause sur le parking n'était pas autorisé.

Suite à cela, la direction s'est engagée à :

- ne pas installer de caméras dans les zones de travail.
- neutraliser les caméras pendant les horaires de présence des salariés, ou à mettre en œuvre toute autre solution garantissant qu'aucun salarié ne soit filmé sur son poste de travail ou durant ses temps de pause.

La solution retenue sera présentée au CSE de Mars.

📍 **Travail les jours fériés en préparation et en collecte :**

Pour les préparations, la direction souhaite que le personnel travaille le 1^{er}, le 8 et le 14 mai, le 14 juillet, le 15 août et le 11 novembre afin que les PSL prélevés la veille puissent être traités.

Pour les collectes, la direction prévoit, de manière exceptionnelle (et Michel JEANNE insiste bien sur la nature exceptionnelle due aux jours fériés du mois de mai 2026), de 2 à 4 collectes de ST le 8 mai, sur la base du volontariat.

La CFDT rappelle que le travail les jours fériés n'est pas prévu par notre convention collective notamment pour les services de préparations et de collectes. L'avocat de **la CFDT** a envoyé un courrier de mise en demeure à la direction nationale afin de faire cesser ce non-respect de la convention collective ainsi que de réparer le préjudice subi par les salariés.



La Direction nationale échange sur ce sujet depuis 3 séances de négociation.

A suivre, ...

la Direction est prévenu, faute d'accord, la CFDT ira au Tribunal en action de groupe.

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Nouvelle-Aquitaine

Cfdt:

S'engager pour chacun
Agir pour tous

Délégué Syndical Central

Benoît LEMERCIER

☎ 06 31 52 83 77

✉ lemercier.cfdt@gmail.com

Xavier JACOB

☎ 06 71 57 98 34

✉ jacob.cfdt@gmail.com

Délégués Syndicaux Régionaux

Dominique NOIRAULT

☎ 06 60 48 91 51

✉ noirault.cfdt@gmail.com